

Présentation des recommandations sur la revitalisation de la Commission sur le Status des Femmes (CSF) par des Femmes et des Filles Africaines

En tant que femmes et filles africaines engagées en faveur de l'égalité sexospécifique et de la pleine réalisation de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing, nous reconnaissons le rôle essentiel de la CSF dans l'élaboration des engagements et de la responsabilisation mondiaux en matière de droits des femmes et d'égalité entre les sexes.

À cet égard, nous sommes heureuses de présenter les recommandations collectives issues de 13 consultations menées dans les cinq sous-régions d'Afrique, impliquant 3. 136 parties prenantes. Ces efforts ont abouti à une consultation finale tenue en février 2025 à Gaborone, au Botswana, qui a réuni 100 femmes et filles supplémentaires qui ont contribué aux recommandations de revitalisation de la CSF.

Pertinence politique accrue de la CSF pour des engagements plus stratégiques

- Intégrer les engagements de la CSF dans des plans d'action et priorités nationaux en impliquant des organismes tels que les commissions de parité de genre et les organisations de défense des droits des femmes dans l'évaluation et le suivi des programmes et des politiques.
- Renforcer les mécanismes de suivi communautaires, tels que les tableaux de bord et les fiches de signalement citoyennes, afin de faire le suivi des performances de la mise en œuvre des politiques sexospécifiques et de financer ces mécanismes.

Renforcer les mécanismes de responsabilisation et soutenir la mise en œuvre des engagements de la CSF.

- Assurer une participation significative de diverses organisations, notamment celles représentant les femmes et les filles issues de groupes marginalisés et structurellement exclus, par exemple les femmes et les filles vivant avec handicaps, les femmes et les filles des zones rurales et les femmes et les filles vivant avec le VIH/SIDA.
- Établir des réseaux de communication et de consultation durables afin de maintenir l'engagement au-delà des sessions de la CSF.
- Aller au-delà de l'inclusion symbolique en garantissant les droits des femmes et la participation des organisations dirigées par des filles et des jeunes femmes, tout en veillant à ce qu'elles jouent un rôle substantiel dans les processus décisionnels plutôt que de les limiter à un statut d'observateur.
- Développer des mécanismes formels permettant aux organisations locales de défense des droits des femmes (ODF) et aux organisations dirigées par des filles et des jeunes femmes de participer directement aux processus de suivi nationaux et régionaux et de contribuer aux rapports, en garantissant ainsi que leurs voix influencent les décisions politiques.
- Veiller à ce que les organisations de défense des droits des femmes et les organisations dirigées par des filles et des jeunes femmes aient accès à des données précises et ventilées ainsi qu'à des mises à jour régulières des progrès accomplis. Cela leur permet de tenir les gouvernements responsables et de suivre efficacement les engagements en matière d'égalité des sexes.
- Investir dans un tableau de bord standardisé à « guichet unique » intégrant tous les engagements pertinents en matière d'égalité sexospécifique, ce qui facilitera le suivi et le contrôle.
- Donner au Parlement Panafricain le pouvoir législatif de sanctionner les pays qui n'honorent pas leurs engagements.
- Améliorer et élargir la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe afin d'identifier les lacunes, renforcer la responsabilisation et garantir le respect des engagements.
- Impliquer les ODF et les organisations dirigées par des filles et des jeunes femmes dans la conception de mécanismes de responsabilisation, le suivi des violations et la préparation de rapports parallèles/alternatifs.
- Élaborer des modèles de rapports intégrés standardisés qui fusionnent les indicateurs de la CSF avec les cadres normatifs régionaux du Tableau de bord de l'égalité sexospécifique de l'Union Africaine (UA) et du Protocole de Maputo. Cette approche permettra de minimiser les redondances, de rationaliser la collecte de données et d'améliorer l'efficacité des rapports.
- Renforcer les efforts de collaboration ministérielle et intergouvernementale en plaidant en faveur d'une organisation intersectorielle entre les ministères chargés de genre et d'autres ministères clés tels que ceux de l'Éducation, des Inances et de la Santé.

Améliorer et faciliter la participation et les contributions significatives de toutes les parties prenantes, en accordant une attention particulière aux groupes marginalisés et structurellement exclus.

- Renforcer les mécanismes visant à responsabiliser les organisations accréditées par l'ECOSOC en matière d'accréditation des organisations de défense des droits des femmes (ODF). Cela implique le fait de garantir la transparence dans l'attribution des créneaux d'accréditation et la mise en œuvre des sanctions à l'encontre des organisations qui ne les utilisent pas, réduisant ainsi le contrôle d'accès.
- Examiner et réviser les critères d'éligibilité à l'accréditation par l'ECOSOC afin de la rendre plus accessible aux organisations de défense des droits des femmes (ODF), en particulier celles du Sud. Cela implique la simplification des processus de candidature, la réduction des obstacles bureaucratiques et l'attention à ce que les exigences d'accréditation reflètent la diversité des structures et des capacités des organisations locales et féministes œuvrant pour la promotion de l'égalité sexospécifique.
- Élargir les créneaux d'accréditation pour les réseaux continentaux et les organisations adhérentes afin de garantir une représentation adéquate de leurs membres.
- Établir des quotas ou des sièges réservés aux femmes et aux filles, en particulier à celles issues de groupes marginalisés et exclus, au sein des délégations gouvernementales et des panels et discussions de la CSF, afin de garantir une représentation inclusive et une diversité de perspectives.
- **Organiser une rotation des lieux de la CSF** au-delà du siège de l'ONU à New York afin d'inclure des sites dans les pays du Sud, améliorant ainsi l'accès limité. Cela peut se faire en identifiant des lieux de réunion au siège et dans les infrastructures de l'ONU, en examinant le processus et l'organisation du travail afin d'évaluer le rôle des missions permanentes et d'explorer des mécanismes de financement visant à soutenir ces efforts.
- Les États membres, par le biais des ministères nationaux chargés des questions du genre, devraient prioriser et allouer des ressources dédiées aux activités liées à la CSF, notamment la préparation, la formation, les déplacements des ODF et des organisations dirigées par des filles et des jeunes femmes au sein des délégations, ainsi que la mise en œuvre post-CSF.
- Assurer la représentation de la société civile dans les négociations en garantissant des sièges régionaux pour l'Afrique, l'Europe, l'Asie-Pacifique, l'Amérique Latine et l'Amérique du Nord.
- Promouvoir et soutenir des initiatives comme Africa Disrupt CSF, qui créent des espaces alternatifs permettant aux femmes et aux filles africaines de participer activement aux discussions de la CSF, en veillant à ce que leurs points de vue et leurs priorités soient efficacement représentés dans les dialogues mondiaux sur l'égalité sexospécifique.

